



Trace n° 1655876

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

L'itinéraire valorise les activités liées au sous-sol du Bavaisis. Vous longerez de multiples carrières de sables, argiles ou pierres. Ce parcours vallonné est adapté à des cyclotouristes avertis.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|------------------------|
| Durée | 3h | Difficulté | Difficile |
| Distance | 33,43 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 196 m | Activité | Cyclo-Route/VTC/Gravel |
| Dénivelé négatif | 197 m | Commune | Gussignies (59570) |
| Point haut | 151 m | Région | Avesnois |
| Point bas | 71 m | | |



Description

Parking Place de Gussignies

(D/A) Quittez la Rue de la Place et prenez droite Rue Émile Sohier. Au carrefour 4 voies, tournez à droite sur le Vieux Chemin de Bavay. Continuez tout droit jusqu'à la chaussée Brunehaut

(1) Partez à droite dans la Rue Virginette qui devient ensuite Rue de Cotipont. Avant le pont sur l'I'Hogneau et le Musée du marbre, virez à gauche sur la Rue du Riez du Bois.

(2) Prenez à droite toujours sur la Rue du Riez du Bois. Au carrefour, tournez à droite sur la Rue du Moulin. Après le pont, prenez à gauche, Rue de la Place.

(3) Avant la fourche, tournez à droite, Rue Millet. Face à l'église, contournez le rond-point et prenez à gauche sur la Rue du Château.

(4) À la Croix Blanche, tournez à droite, Rue du Stade. Au carrefour en T, virez à droite sur la route de Bettrechies (D224).

(5) Après le pont de la voie ferrée, tournez à droite dans la Rue d'en Bas, longez la carrière et la Rivière de Bavay qu'il faut franchir après 350m.

(6) Au carrefour en "Y", tournez à gauche Rue des Paturettes, prenez le 1er chemin à gauche, Rue de Meurain et passez devant la mairie.

(7) À la fourche, prenez à droite, Rue de Saint-Waast, et laissez un chemin à droite. Au carrefour en T, virez à gauche et suivez ensuite la route de gauche appelée Chemin de la Tour. Dépassez la ferme de la Tour à main gauche et poursuivez sur la droite et longer la N49.

(8) Au carrefour en T où vous pouvez voir un blockhaus sur la droite, tournez à gauche sur la Rue du Vieux chemin, passez sous la voie rapide. Poursuivez sur la Rue du Vieux Chemin, prenez la 2ème à droite, Rue Laurent Niogret.

Arrivé à la route nationale, tournez à gauche. Passez l'église.

(9) A la fourche, virez à droite sur le Chemin des Boules.

(10) Prenez à droite sur le Chemin du Pissotiau puis, au carrefour 4 voies, tournez à gauche sur la Rue du Pissotiau.

À la fourche, prenez à gauche en continuant à suivre la Rue du Pissotiau. Au carrefour 4 voies, poursuivez en face.

(11) Au carrefour en T du Pont de Rametz, prenez à gauche sur Rue du Quesnoy (D942) vers le centre ville de Bavay. Passez la voie ferrée et continuez sur la Rue de la Gare.

(12) A la fourche, prenez à droite toujours Rue de la Gare et au carrefour en "T", tournez à droite

(13) Aux feux tricolores, tournez à gauche sur la Rue de Gommeries vers le

Points de passages

- D/A Place de Gussignies,**
| N 50.336379° / E 3.74368° - alt. 104 m - km 0
- 1 Rue Virginette vers le pont de l' - Hogneau (rivière) - Affluent de la Haine**
| N 50.334873° / E 3.759441° - alt. 100 m - km 1.77
- 2 Rue Riez du Bois**
| N 50.3325° / E 3.766726° - alt. 95 m - km 2.55
- 3 Rue Millet**
| N 50.326777° / E 3.770829° - alt. 104 m - km 3.39
- 4 La Croix Blanche**
| N 50.324428° / E 3.769142° - alt. 118 m - km 3.98
- 5 Rue d'en Bas**
| N 50.322524° / E 3.750353° - alt. 90 m - km 5.55
- 6 Rue des Paturettes**
| N 50.327697° / E 3.742292° - alt. 111 m - km 6.54
- 7 Rue Saint-Waast**
| N 50.323437° / E 3.744926° - alt. 112 m - km 7.13
- 8 Rue du Vieux Chemin**
| N 50.307359° / E 3.737173° - alt. 127 m - km 10.05
- 9 Fourche, Chemin des Boules à droite**
| N 50.302703° / E 3.753744° - alt. 106 m - km 11.48
- 10 Chemin du Pissotiau**
| N 50.29722° / E 3.761994° - alt. 108 m - km 12.41
- 11 Rue du Quesnoy**
| N 50.296793° / E 3.77452° - alt. 114 m - km 13.75

centre ville de Bavay.

Prenez la 2ème à droite, Rue Saint Maur, passez devant l'Hôtel de ville, Place Charles de Gaulle et virez à gauche, Rue des Glatignies. Poursuivez sur la Rue de Valenciennes et au rond-point, prenez la 1ère à droite, Rue des Platanes et ensuite la 1ère à gauche, Rue d'Hon. Passez sous le pont de la N49.

(14) À la fourche, prenez à droite sur la Rue des Palans (D84) qui devient plus loin Chaussée du Bois.

(15) Tournez à gauche sur Chemin du Chemineau. Au bout du chemin, virez à droite dans la Rue du Tonkin et filez toujours tout droit.

(16) Au carrefour des 4 voies, continuez tout droit sur la Rue Maxime Ansleau puis prenez la 1ère à droite, Rue de la Gare. Tournez ensuite à gauche, Rue Laurent Niogret, vers l'église d'Hon.

(17) À l'église, tournez à gauche Rue Gaston Genarte vers la mairie. Laissez une route à gauche et deux à droite puis de nouveau une ruelle à gauche.

(18) Tournez à gauche dans la Rue Gaston Genarte, poursuivez tout droit.

(19) À la chapelle, prenez à gauche, Rue de la Marne.

(20) Au bout, à la Chapelle Jésus Marie Joseph, prenez à gauche toujours Rue de la Marne.

(21) Au carrefour en T, tournez à droite puis à gauche dans la Rue Wilson qui devient plus loin Rue des Roccs.

(22) Tournez à droite dans la Rue d'Athis (RD305). Prenez la 1ère à gauche, Rue de la Carrière, et traversez la carrière.

(23) Tournez dans la 1ère à droite et au carrefour en T, montez à droite sur le Chemin d'Héricamp.

(24) Au bout, prolongez tout droit par la Rue de la Maniette. Au carrefour 4 voies, prenez à gauche. Le bois se situe à votre gauche puis à votre droite.

(25) Au carrefour 4 voies, prenez à droite la Chaussée Brunehaut. Franchissez la frontière franco-belge. Passez un carrefour et prenez en face.

(26) Tournez à gauche Rue Tonin.

(27) Prenez à droite, Rue Grande, puis à gauche, Rue d'Autreppe.

(28) Tournez à droite puis à gauche une centaine de mètres plus loin.

(29) Prenez à droite sur le Chemin de la Maladrerie qui devient plus loin la Rue Boutenier. Refranchissez la frontière.

(30) Tournez à droite dans la Rue des Sartiaux qui se prolonge par la Rue du Fond des Roccs.

Passez devant la Brasserie "Au Baron" et poursuivez en face, Rue du Bourlard.

(31) Prenez la 1ère à droite puis de nouveau à droite pour retrouver la place de Gussignies (D/A).

● 12 Fourche, à droite

| N 50.29798° / E 3.786243° - alt. 141 m - km 14.61

● 13 Feux tricolores, Rue de Gommeries

| N 50.297205° / E 3.791724° - alt. 142 m - km 15.05

● 14 Rue des Palans

| N 50.304921° / E 3.796423° - alt. 137 m - km 16.29

● 15 Chemin du Chemineau

| N 50.3113° / E 3.808262° - alt. 136 m - km 17.48

● 16 Rue Maxime Ansleau

| N 50.324947° / E 3.809394° - alt. 128 m - km 19.42

● 17 Rue Gaston Genarte

| N 50.326529° / E 3.818385° - alt. 118 m - km 20.34

● 18 À gauche sur Rue Gaston Genarte

| N 50.330029° / E 3.814168° - alt. 123 m - km 21.09

● 19 Chapelle, à gauche sur Rue de la Marne

| N 50.330926° / E 3.807313° - alt. 125 m - km 21.61

● 20 Chapelle Jésus Marie Joseph

| N 50.328324° / E 3.800972° - alt. 113 m - km 22.16

● 21 Carrefour en T, à droite puis à gauche

| N 50.324508° / E 3.798708° - alt. 105 m - km 22.63

● 22 Rue d'Athis - RD305

| N 50.321138° / E 3.785348° - alt. 101 m - km 24.02

● 23 Bifurcation à droite

| N 50.324693° / E 3.778224° - alt. 101 m - km 24.78

● 24 Rue de la Maniette

| N 50.337343° / E 3.775327° - alt. 118 m - km 26.47

● 25 Carrefour, à droite sur Chaussée Brunehaut

| N 50.341671° / E 3.753198° - alt. 123 m - km 28.55

● 26 Rue Tonin

| N 50.352697° / E 3.742936° - alt. 113 m - km 29.98

● 27 Rue Grande

| N 50.350876° / E 3.738939° - alt. 108 m - km 30.37

● 28 Bifurcation à droite

| N 50.346402° / E 3.73483° - alt. 103 m - km 31.1

- **29 Chemin de la Maladrerie**
| N 50.343537° / E 3.735175° - alt. 98 m - km 31.52
- **30 Rue des Sartiaux**
| N 50.33861° / E 3.735603° - alt. 88 m - km 32.19
- **31 Bifurcation à droite**
| N 50.336836° / E 3.740421° - alt. 92 m - km 33.14
- **D/A Place de Gussignies**
N 50.336527° / E 3.743652° - alt. 105 m -
km 33.43

Informations pratiques

Restez prudent le long de la RD24.

Suivez la signalisation directionnelle Blanche et Verte représentant un vélo complétée parfois par le nom du circuit "Les carrières du Bavaisis".

A proximité

Brasserie Au Baron à Gussignies

<http://www.tourisme-avesnois.com/sejour...>

Musée du marbre et de la pierre bleue à Bellignies

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Forum antique de Bavay

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Ville de Bavay

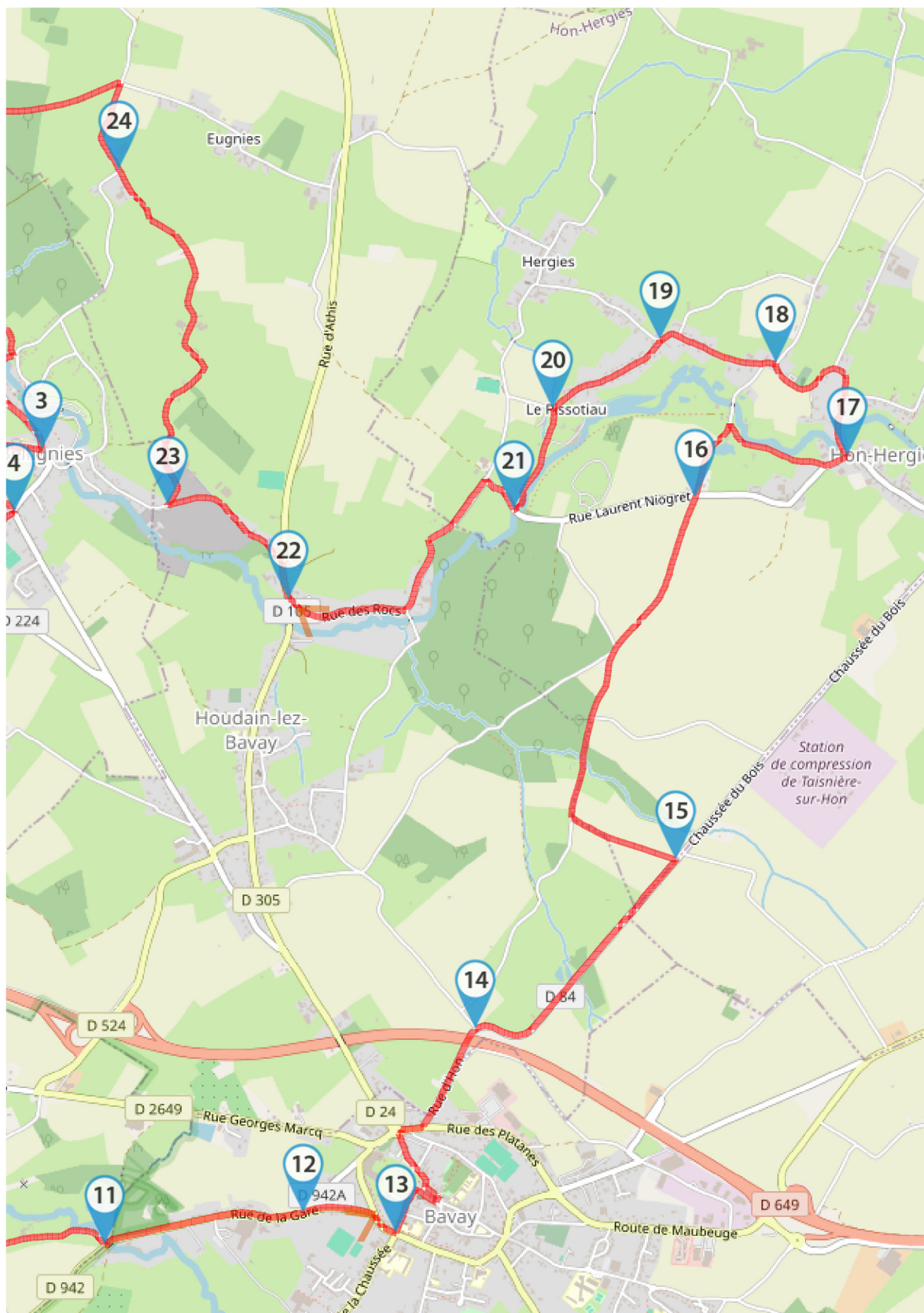
<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-carrieres-du-bavaisis/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

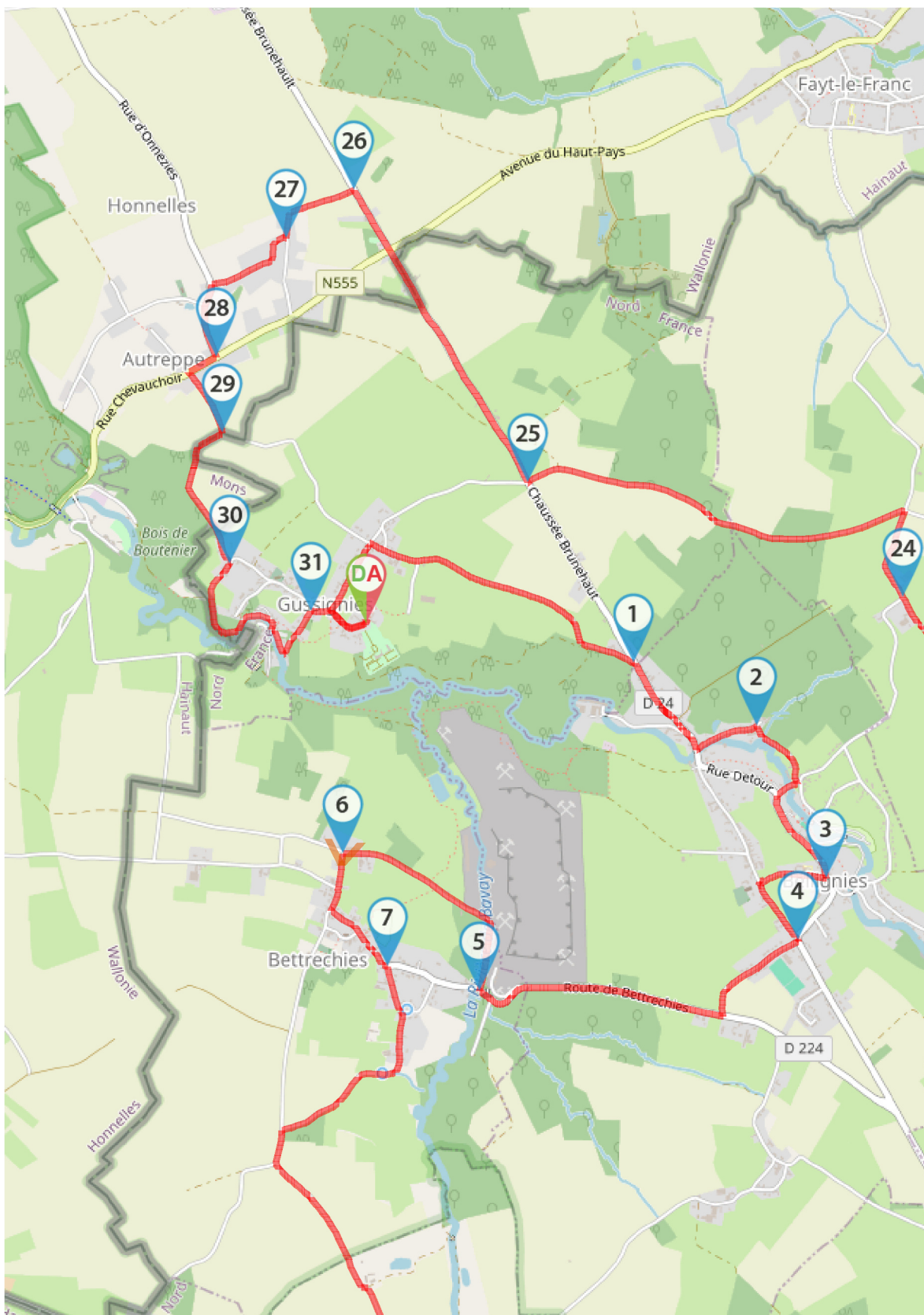
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

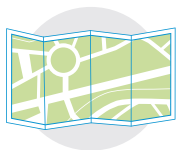
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



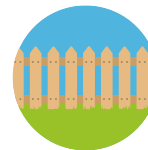
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.